



SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE

144, rue Dorion

Saint-Eustache (Québec) J7R 2N7

Téléphone : 450 974-5300

Télécopieur : 450 974-9309

Courriel : accueilpolice@spvse.ca

DEMANDE D'AUTORISATION DE COLPORTAGE

En référence au règlement municipal 1841, il est strictement interdit de colporter sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache. Toute personne désirant effectuer de la sollicitation de dons sur le territoire de la Ville doit, au préalable, obtenir un permis à cette fin en présentant une demande au Service de police sur le formulaire prescrit.

La demande doit notamment indiquer les renseignements suivants :

- Le nom de l'école, de l'organisme, du comité de citoyens ou de l'association;
- Le nom et les coordonnées de la personne physique responsable de la campagne de collecte de dons;
- La nature des activités de l'organisme, du comité ou de l'association;
- La manière dont la campagne sera menée, incluant le nombre de personnes physiques et leurs coordonnées, qui seront autorisées à effectuer de la sollicitation en vertu du permis demandé;
- La durée de la campagne, incluant les dates de début et de fin de celle-ci.

Le formulaire de demande d'autorisation de colportage doit être envoyé au Service de police de la Ville de Saint-Eustache accompagné d'une copie des documents qui attestent de tous les éléments qui qualifient l'entité, à l'adresse suivante :

Service de police de la Ville de Saint-Eustache

144, rue Dorion

Saint-Eustache (Québec) J7R 2N7

Courriel : accueilpolice@spvse.ca

Sur approbation du Service de police, un permis de sollicitation est émis sans frais. Celui-ci est indivisible, non transférable et est valide pour la période qui y est indiquée. Cette période ne peut excéder trente (30) jours. Le permis permet à son détenteur d'effectuer de la sollicitation entre 9 h et 19 h 30, tous les jours de la semaine. Le détenteur du permis doit porter une photocopie du permis et doit le remettre sur demande, pour examen à l'autorité compétente ou à la personne sollicitée.

Toute personne qui fait une fausse déclaration dans le cadre d'une demande de permis de sollicitation ou à l'autorité compétente dans le cadre de l'application du règlement, commet une infraction et est passible pour chaque jour que dure l'infraction :

- Dans le cas d'une personne physique, d'une amende de cinq cents dollars (500 \$) pour une première infraction et d'une amende de mille dollars (1 000 \$) pour chaque récidive.
- Dans le cas d'une personne morale, d'une amende de mille dollars (1 000 \$) pour une première infraction et d'une amende de deux mille dollars (2 000 \$) pour chaque récidive.

Toute déclaration de culpabilité d'une personne pour une infraction au présent règlement entraîne la révocation automatique de son permis et l'impossibilité de se voir émettre un permis de sollicitation pour une période de trois (3) ans suivant la date de la déclaration de culpabilité.



SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE

144, rue Dorion

Saint-Eustache (Québec) J7R 2N7

Téléphone : 450 974-5300

Télécopieur : 450 974-9309

Courriel : accueilpolice@spvse.ca

DEMANDE D'AUTORISATION DE COLPORTAGE

PAR LA PRÉSENTE, JE DÉSIRES OBTENIR L'AUTORISATION D'EFFECTUER DE LA SOLLICITATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE POUR LES MOTIFS SUIVANTS :

- Sollicitation de dons par les congrégations religieuses ou les Églises constituées en personnes morales :
Nom : _____
Adresse : _____
- Sollicitation de contributions politiques :
Nom : _____
Adresse : _____
- Sollicitation de dons par un résident de la Ville au profit d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et où il y est inscrit à titre d'étudiant :
Nom : _____
Adresse : _____
École : _____
- Sollicitation de dons par un organisme de bienfaisance ayant une place d'affaires sur le territoire de la Ville. Satisfait aux conditions l'organisme qui, au moment de la demande de permis de sollicitation, est propriétaire, ou locataire en vertu d'un bail écrit d'une durée d'au moins un (1) an, d'un immeuble ou d'un local situé sur le territoire de la Ville :
Documents justificatifs joint : Rôle d'évaluation Bail de location
Nom : _____
Adresse : _____
- Sollicitation de dons par un comité de citoyens, une association ou organisme à but non lucratif reconnu par la Ville en conformité avec la Politique de reconnaissance des organismes adoptée par le Conseil de Ville :
Nom : _____
Adresse : _____
- Sollicitation de don par un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada :
Nom : _____
Numéro d'enregistrement : _____

Nature des activités de l'organisme, comité ou association

Nature des activités de l'organisme, comité ou association	
Début de la campagne :	Fin de la campagne :

Personne responsable de la sollicitation

Nom		Prénom		Date de naissance	
Adresse			Ville		Code postal
Téléphone	Cellulaire		Courriel		

Personnes effectuant la sollicitation

	Nom	Prénom	Date de naissance
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			

Je soussigné(e) consens à ce que le Service de police de la Ville de Saint-Eustache vérifie mes antécédents ainsi que ceux des personnes effectuant la sollicitation, c'est-à-dire, toute condamnation ou toute mise en accusation pour une infraction criminelle ou pénale. Il est entendu que l'autorisation de sollicitation de chacune des personnes mentionnées est conditionnelle à ce qu'il n'y ait aucune inscription d'antécédents pouvant contrevenir au permis convoité.

Signature du demandeur : _____ Date : _____

Toute personne physique effectuant de la sollicitation devra porter sur elle une photocopie du permis de sollicitation émis par la Ville.

R É S E R V É A U S E R V I C E D E P O L I C E

Je, soussigné, inspecteur à la Division de la surveillance du territoire du Service de police de la Ville de Saint-Eustache, confirme que les personnes ci haut mentionnées ont fait l'objet d'une vérification au Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ). Suite à ladite vérification, je confirme que le(s) sujet(s) no(s) _____ n'est (ne sont) pas admissible(s) pour participer à cette sollicitation.

Ledit permis sera valide du _____ au _____ inclusivement.

Signé à Saint-Eustache, ce _____^e jour de _____

Autorisé par : _____

Inspecteur, Service de police Ville de Saint Eustache